

FICHE D'INSCRIPTION

LE 1er CHALLENGE NOUT'MOBILITE 2017/2018

Challenge entre le 6 octobre et le 15 janvier 2018
au Syndicat Mixte de Transports de La Réunion
(1 fiche d'inscription par équipe candidate)

- **Nom et coordonnées de l'établissement de formation**

- **Candidats (équipe de 4 étudiants maximum)**

NOM et Prénom	Adresse e-mail	Intitulé de la formation	Niveau de formation

Catégorie choisie :

Communication

Déplacements

(Choix d'une seule catégorie imposée)

- **Chef d'équipe** (*interlocuteur privilégié de l'équipe organisatrice*)

NOM et Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

- **Enseignant référent**

NOM et Prénom :

Matière enseignée :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Merci de joindre une photocopie des cartes étudiantes de chacun des membres de l'équipe. L'inscription comprend la participation au challenge NOUT'Mobilité (incluant le dépôt matériel d'un dossier de projet, présentation devant le jury). **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte par l'équipe organisatrice.**

En signant cette fiche d'inscription, vous acceptez que l'équipe organisatrice de l'événement :

- communique sur votre projet à des fins NON commerciales ;
- cite vos prénoms dans la communication de l'événement ;
- utilise des photos qui seront prises de l'équipe gagnante dans un cadre non commercial et uniquement pour promouvoir le challenge et le projet NOUT'Mobilité.

Signatures :

Fait à

, le

.

Chef d'équipe

« Lu et approuvé »

Professeur référent

« Lu et approuvé »

REGLEMENT

LE 1^{er} CHALLENGE NOUT'MOBILITE 2017

Challenge entre le 6 octobre et le 15 janvier 2018
au Syndicat Mixte de Transports de La Réunion

PARTIE 1. L'organisateur

Le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR) situé au Centre d'affaires Cadjee, 62 boulevard du Chaudron, 97490 SAINTE CLOTILDE organisera du 6 octobre au 15 décembre 2017, le 1^{er} challenge « NOUT'Mobilité » à destination des étudiants de La Réunion. Cet événement a pour objectif de sensibiliser les étudiants sur la problématique du transport et des déplacements à La Réunion, et de faire émerger des solutions alternatives à l'utilisation systématique de la voiture individuelle par les réunionnais.

Cet événement est l'occasion, pour les étudiants, de proposer des solutions concrètes ouvrant le dialogue avec les autorités compétentes. Pour le SMTR et ses partenaires, c'est l'occasion de bénéficier d'un regard neuf sur la mobilité.

PARTIE 2. Le challenge

Le Challenge NOUT'Mobilité s'adresse à tous les étudiants poursuivant un cursus universitaire (post-bac) à La Réunion ou ayant un stage conventionné par leur établissement de formation universitaire de plus de 3 mois à La Réunion.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du vendredi 6 octobre 2017 et se terminent le lundi 15 janvier 2018 à 12H00. Le passage devant le jury est prévu au début du mois de février. Les dates précises de jury seront communiquées aux équipes sélectionnées à la fin du mois de janvier par convocation mail.

Objet du challenge :

Deux catégories sont proposées aux étudiants, et doivent en choisir une seule.

Voici les deux catégories, au choix :

- **Communication** : Quelles actions de communication pourraient être mises en place pour aider le développement de la mobilité durable à La Réunion ?
 - **Critères de notation** :
 - le projet doit proposer de façon précise une stratégie de communication avec un rappel du contexte, des objectifs, des cibles, avec également une planification du plan de communication proposé et une budgétisation la plus précise possible.
 - les avantages et les bénéfices à court et long termes (quantitatif et qualitatif) du projet proposé doivent être mis en avant de façon explicite.
 - le projet doit impérativement être réalisable à La Réunion.
 - une proposition graphique n'est pas obligatoire mais serait appréciée.
- **Déplacements** : Quels projets de développement ou infrastructures pourraient aider le développement de modes de déplacements alternatifs à l'usage systématique de la voiture individuelle à La Réunion ?

*Fiche d'inscription complétée et signée à retourner par e-mail
à l'adresse communication@smtr-mobilite.re avant le lundi 15 janvier 2018 à 12H00.*

○ **Critères de notation :**

- le dossier déposé doit proposer de façon précise un projet de développement à l'échelle d'une entreprise, d'une collectivité, d'une administration ou même d'un établissement scolaire, ou alors d'une municipalité, d'un territoire délimité ou de l'île de La Réunion, avec un rappel du contexte, des objectifs, des partenaires et/ou intervenants nécessaires, avec également une planification et une budgétisation la plus précise possible.
- les avantages et bénéfices à court et long termes (quantitatif et qualitatif) du projet proposé doivent être mis en avant de façon explicite.
- le projet doit impérativement être réalisable à La Réunion.

Pour toutes questions, l'équipe du SMTR est joignable par e-mail à l'adresse communication@smtr-mobilite.re .

Objectif du challenge :

- mettre en pratique les enseignements reçus à travers une étude de cas précise
- proposer une campagne de communication ou un projet de développement réalisable
- valoriser le travail des étudiants Réunionnais, les intéresser et les fédérer sur les problématiques de l'île
- valoriser l'enseignement universitaire à La Réunion
- participer à une compétition directement liée au futur domaine professionnel des étudiants
- travailler dans des conditions proches de la réalité du monde professionnel sous une contrainte de temps

PARTIE 3. Règlement du challenge

Art. 1. Etudiants éligibles au Challenge

Le Challenge NOUT'Mobilité s'adresse aux étudiants sensibilisés à la communication ou au développement de projets d'infrastructures ou liés aux déplacements. Les étudiants doivent choisir un seul sujet. Issus de formation Bac + 1 à Bac + 5, ils doivent participer par équipe de 4 personnes au maximum. Chaque équipe, lors de son inscription, désigne un représentant étudiant, ainsi qu'un professeur référent les accompagnera. L'équipe choisira la catégorie dans laquelle elle souhaite concourir.

Ce jeu est exclusivement réservé aux étudiants suivants un parcours d'études supérieures à La Réunion ou en stage de plus de 3 mois à La Réunion, à l'exclusion des membres du personnel du SMTR, de leur famille et du personnel de l'agence de communication DIGILABS, de leur famille.

Le SMTR se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Les personnes refusant les collectes, les enregistrements et les utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu seront disqualifiées.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Seules 12 équipes seront sélectionnées pour présentation devant le jury.

Art. 2. Déroulement du Challenge

Les inscriptions sont ouvertes **le 6 octobre 2017 et se ferment le 15 janvier 2018 à midi.** Uniquement 12 équipes participantes (ayant un dossier complet, la fiche d'inscription seule n'étant pas suffisante) seront acceptées pour cette première édition.

Après l'inscription, un e-mail d'accusé réception sera remis au référent du projet. Par la suite, un e-mail de convocation lui sera envoyé avec le lieu, la date et l'heure de passage devant le jury.

Les équipes doivent **remettre un dossier écrit (par e-mail uniquement,** tout dossier papier ne sera pas étudié) à l'adresse [**communication@smtr-mobilite.re**](mailto:communication@smtr-mobilite.re) **avant le lundi 15 janvier à midi.** Les dossiers seront étudiés à l'avance par les membres du jury.

Les étudiants **présenteront leur projet (en 20 minutes maximum puis 10 minutes d'échanges) au jury** au début du mois de février (la date sera fixée ultérieurement et les participants seront informés via une convocation par e-mail). Le jury est composé d'au moins 3 personnes qualifiées et œuvrant dans le domaine du transport et des déplacements. Les noms des jurys sont gardés secret volontairement jusqu'au jour de la présentation. Un président des membres du jury sera nommé, et sa voix aura plus de poids que celle des autres membres du jury.

Art. 3. Gagnants

Les 2 équipes gagnantes seront informées par e-mail par l'équipe du SMTR dans les jours suivants la présentation devant le jury. Elles pourront récupérer leur lot auprès de l'équipe du SMTR. La durée de validité est de 3 mois à partir de la date de notification.

Les lots : deux chèques de 500 euros sont mis en jeu.

Le SMTR se réserve le droit de garder, pour archive, les projets réalisés par les étudiants dans le cadre du Challenge Nout'Mobilité. Pour toute utilisation des données, l'accord préalable du référent de l'équipe sera demandé.

Contact : Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR)

communication@smtr-mobilite.re

0262 734 730

Bonne chance à tous !